PROGRAMME DÉCENNAL DE DRAGAGE D'ENTRETIEN AU PORT DE GROS-CACOUNA

Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

Rencontre de consultation publique

Mardi 17 janvier 2023, de 19 h à 20 h 30

Centre de loisirs de Cacouna (470, rue Beaulieu)

Faits saillants de la rencontre

Objectifs de la rencontre

- Présenter le projet de programme décennal de dragage d'entretien du port de Gros-Cacouna.
- Répondre aux questions des citoyens entourant le projet.
- Prendre en note les attentes, les préoccupations et les commentaires des citoyens en vue de la préparation de l'étude d'impact environnemental.

Personnes présentes

- Vingt citoyens
- Les représentants d'un média
- Les représentants de la SPBSG et de ses consultants :
    - Anne Dupéré, Présidente-directrice générale – Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG)
    - Marina Lepen, Chargée de projet en développement durable – Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG)
    - Hugo Mimee, Professionnel en participation publique, Table ronde Participation publique
    - David Parent, Directeur des infrastructures portuaires – Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG)
    - Caroline Ratté, Coordonnatrice à l'environnement et au développement durable – Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG)
    - Jacqueline Roy, Directrice, développement stratégique, environnement – Tetra Tech
    - Michael Todd Duguay, Analyste en transport maritime – Direction du transport et de la Stratégie maritime, Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) et administrateur à la SPBSG

Déroulement de la rencontre

- Présentation par la SPBSG du projet, des études réalisées dans le cadre de l'étude d'impact environnemental, des principaux enjeux, des mesures d'atténuation suggérées ainsi que les étapes de développement du projet.
- Période de questions sur le projet et les informations présentées, suivi d'une période d'échange permettant aux citoyens d'exprimer leurs attentes, préoccupations et commentaires relativement au projet.

Faits saillants des échanges entourant le projet

Justification du projet	Si le projet n'est pas autorisé, la sécurité des opérations portuaires ne pourra être assurée étant donné la forte accumulation de sédiments dans le havre du port. Éventuellement, le port ne pourra plus fonctionner.
Dragage et sédiments	Si le projet est autorisé, la SPBSG prévoit procéder, sur une période de 10 ans, à des travaux de dragage aux 3 ans, soit en 2024, 2027 et 2030-2031. Un appel d'offres sera effectué pour chacun des dragages. La méthode de dragage utilisée sera connue lors de l'octroi du contrat à la suite de l'appel d'offres. Le site projeté pour le dépôt des sédiments est un site déjà autorisé par les gouvernements fédéral et provincial. Il s'agit du même site de dépôt que dans le cadre du projet de dragage qui a été récemment déposé pour le port de Rivière-du-Loup. Une personne présente souligne l'importance d'effectuer des études d'impact environnemental dans le cadre de chaque projet étant donné les caractéristiques propres au fleuve Saint-Laurent ainsi que les évolutions technologiques, notamment en ce qui a trait aux méthodes de gestion des sédiments.
Infrastructures et équipements	La présente consultation porte sur le programme décennal de dragage, dans le but d'assurer la sécurité des opérations portuaires. Si un projet d'agrandissement du port est prévu dans l'avenir, des études et un processus de consultation distincts seront réalisés. Des autorisations environnementales devront aussi être obtenues.
Faune ichtyenne (poissons)	Les travaux de dragage pourraient avoir un impact sur les poissons. Cependant, cet impact sera pour une brève période. Les travaux et les impacts sur la turbidité de l'eau qu'ils occasionneront auront lieu hors de la période critique pour le poisson.
Qualité de vie	Des inquiétudes sont soulevées concernant le bruit que pourraient occasionner les travaux de dragage pour les résidences situées à proximité du port. Des personnes présentes soulignent l'importance de communiquer avec les citoyens habitant à proximité du port préalablement aux travaux, afin de les informer du début des travaux, de leur durée, des heures des travaux prévues, etc.

Ces faits saillants se veulent informels et ne constituent pas un verbatim de la rencontre.
Ils n'ont aucune valeur légale.